

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DIRECTION INTERREGIONNALE DE LA MER MEDITERRANEE

PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION SPECIALE D'EXAMEN
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MECANICIEN 750 kW
SESSION MAI 2015 - CENTRE DE SETE

1 - REFERENCE :

Vu le Décret 99 – 439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonction à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté n° 234 du 11 mars 2002 relatif à l'organisation des examens et à l'obtention des certificats, diplômes et brevets de la marine marchande ;

Vu l'arrêté n° 615 du 15 juillet 1999 modifié relatif à la formation et aux conditions d'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime

Vu la décision n° 017-2015-ST-DIRM relative à l'organisation de l'examen pour l'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW et à la désignation des membres du jury.

2 - COMPOSITION DE LA COMMISSION :

M. GRIMAULT	- Inspecteur Principal des Affaires Maritimes	PRESIDENT
Mme LAROCHE	- SACDD	MEMBRE
M. TOLLEC	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. GENNA	- Professeur Lycée de la mer P.Bousquet	MEMBRE
M. ROUSSEAU	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. DELAPORTE	- Enseignant lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M . AGEZ	- Professionnel	MEMBRE
M. DOUGUET	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. GOUDEAU	- Enseignant au lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. SUAREZ	- SGM	SECRETARE

3 - NOMBRE DE CANDIDATS :

Inscrits	15
Présents	15
Admis à l'Examen	15
Refusé à l'Examen	00

4 - CALENDRIER DES EPREUVES : (Voir annexe 1)

5 - REUNION DE LA COMMISSION :

La commission chargée d'examiner les candidats s'est réunie à Sète le mardi 19 mai 2015. Le président du jury déclare admis au diplôme de Mécanicien 750 kW les candidats suivants :

01	AVALLONE Jean-Baptiste	21/04/1993	20096757	ST
02	BOLLI hervé	18/07/1974	20125510	ST
03	BOURNIQUEL Hugo	30/01/1992	20115524	ST
04	COULON Valentine	28/03/1987	20114895	PV
05	DELAHAYE Jean-Yves	16/09/1981	19972708	ST
06	DEMERET Alexandre	28/06/1995	20106712	ST
07	DU SOUICH Patrice	15/08/1981	20144853	AJ
08	FAGES Matthieu	19/10/1978	19992933	ST
09	FAYDI David	22/05/1983	20145039	PV
10	FERNANDEZ Joaquim	31 /07/1985	**40142	ST
11	HAMDELLOU Cédric	13/07/1974	20145441	ST
12	LE NOAY Olivier	27 /12/1974	20006965	ST
13	MONTAGNE Robin	09/05/1983	20134111	ST
14	RABAUD Alain	05/05/1978	20057436	BX
15	SANTIAGO Gaëtan	11/07/1986	20047605	ST

Les candidats ont obtenu pour l'ensemble des épreuves du diplôme de mécanicien 750 kW une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sans avoir obtenu de note éliminatoire (une note 0 aux épreuves écrites ou aux épreuves orales ainsi qu'une note inférieure à 8 aux épreuves pratiques).

Le diplôme de mécanicien 750 kW est délivré aux candidats admis, à jour de leur visite médicale d'aptitude physique et justifiant de la formation de base à la sécurité (CFBS) telle que définie par l'arrêté du 07 juillet 1999.

Le brevet de mécanicien 750 kW est délivré aux candidats à jour de leur visite médicale d'aptitude physique, âgés de vingt au moins, titulaires du diplôme de mécanicien 750 kW, obtenu conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 1999 et ayant accompli dix-huit mois de navigation effective dont six mois au moins dans le service machine conformément à l'arrêté du 11 octobre 2005.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
Claude GRIMAULT



DESTINATAIRES :
DIRM Marseille
Archives Lycée de la Mer

Dossier (1)